



EXPOSÉ DES MOTIFS

DM 01-2023 – DÉLIBÉRATION RELATIVE AU CRÉDIT D'INVESTISSEMENT BRUT POUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DE DEUX SALLES DE CLASSE, BUREAUX ET INSTALLATION D'UN ECLAIRAGE EFFICIENT DANS L'ANCIENNE ECOLE – ROUTE DE PRESSY 2 POUR UN MONTANT DE 133'144.- F TTC

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Cette délibération est rendue indispensable par la nécessité d'ouvrir deux nouvelles classes à l'école de Vandœuvres, qui voit une hausse importante de ses effectifs en lien avec l'augmentation de la population sur notre Commune.

Elle s'inscrit également dans le cadre de la campagne d'assainissement énergétique menée par la commune de Vandœuvres (programme ECO21 - collectivité publique) depuis quelques années.

Elle doit aussi permettre de remplacer l'éclairage interne par des luminaires efficaces et adaptés aux besoins des utilisateurs.



PRÉSENTATION

Le bâtiment de l'ancienne école a été construit en 1881. Les éléments d'enveloppe sont pour l'essentiel d'origine. A l'exception des fenêtres et porte-fenêtres remplacées par des éléments en bois et les installations électriques rinnovées dans les salles. Dans les années 60 la toiture a été rinnovée, puis ce fut le tour du clocher en 1998.

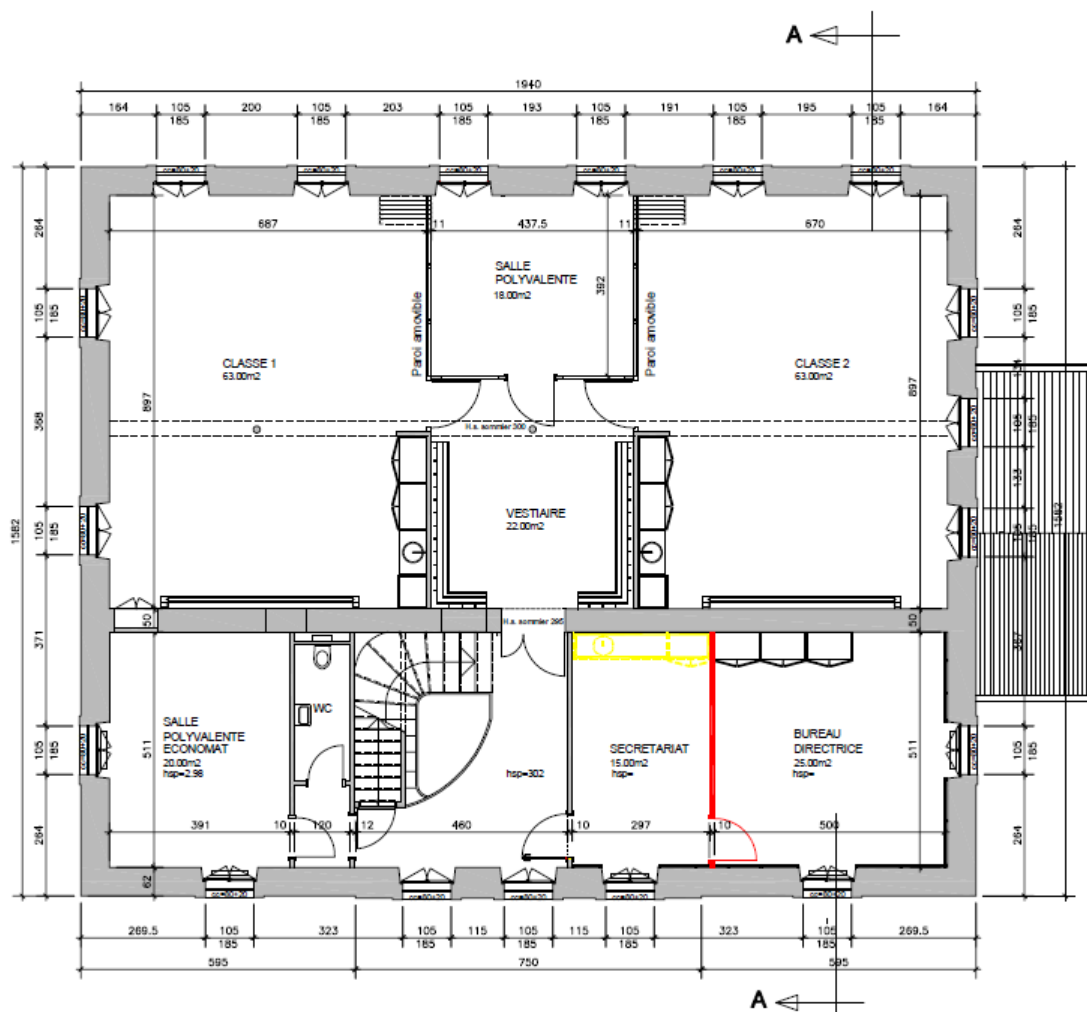
Notre Commune va faire face à un accroissement significatif du nombre d'élèves au cours des prochaines rentrées scolaires, comme les prévisions réalisées par le service de la recherche en éducation (SRED) du Département de l'instruction publique nous l'indiquent.

Selon ces prévisions, il était prévu qu'à la rentrée 2023 une classe supplémentaire ouvre et une seconde à la rentrée 2024. Or, le nombre d'inscriptions (non encore totalement définitives) enregistrées début mars 2023 laisse penser qu'à la rentrée 2023 deux nouvelles classes devront être ouvertes.

Afin d'accueillir ces effectifs supplémentaires dans une structure adaptée, il faut repenser l'affectation des locaux à disposition au premier étage de l'ancienne école. Le projet consiste donc à redistribuer les pièces, en regroupant et déplaçant le bureau actuel de la directrice et le secrétariat de l'école et de créer en lieu et place deux salles de classe.

L'éclairage complet du bâtiment sera entièrement remplacé par des luminaires efficaces. Des détecteurs de mouvements seront installés dans les locaux sanitaires. Le réseau informatique sera adapté aux nouveaux besoins.

Il est également nécessaire d'acheter du mobilier scolaire supplémentaire (chaises, tables, bureaux écoliers, bureaux enseignants, matériel informatique, ...), le mobilier en réserve ne suffisant pas pour aménager les deux nouvelles classes.



DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT

La présente demande porte sur l'ouverture d'un crédit d'investissement brut pour la création de deux salles de classe au premier étage du bâtiment et leur équipement, ainsi que sur le remplacement de l'éclairage existant par une nouvelle installation plus efficiente.

Le chiffrage du présent crédit repose sur les éléments suivants résultant de demandes d'offres. Le chantier sera suivi par le Service technique :

Sommaire des coûts des travaux

Installations électriques (aménagements & Eco21)		42'000	CHF
Installations sanitaires		3'500	CHF
Peinture, cloisons et revêtements intérieurs (classes et bureaux)		23'500	CHF
Travaux de menuiseries		10'500	CHF
Carrelages et faïences		4'500	CHF
Plans et dossier d'autorisation		2'500	CHF
Mobilier scolaire		21'000	CHF
Total des coûts estimatif des travaux HT		107'500	CHF
Divers & imprévus HT	15.0%	16'125	CHF
Total HT		123'625	CHF
TVA	7.7%	9'519	CHF
Total coût estimatif TTC		133'144	CHF

Le montant total du crédit d'investissement s'élève à 133'144.- CHF.

Pour rappel, de par la loi, la commune a l'obligation de mettre à disposition les locaux et équipements nécessaires aux besoins en matière d'école primaire.

Laurence Miserez
Maire